



**Caisse des Ecoles**  
77370 - Nangis  
Tél. 01.64.60.52.67  
Fax 01.60.67.53.17

## **COMITE DE LA CAISSE DES ECOLES**

**Du 09 MARS 2018**

L'an deux mille dix huit, le neuf mars à dix huit heures, s'est réuni le Comité de la Caisse des Ecoles en suite des convocations adressées le 27 février 2018, sous la présidence de Madame Anne Marie OLAS.

### **Etaient présents :**

Mme OLAS, M. VEUX, Mme BOUDET, Mme JEMAARI-BILLOUT, Mme VAUTRIN, M. TAUPIN, Mme KOOTSTRA

### **Excusés représentés :**

M. BILLOUT par M. VEUX  
Mme GALLOCHER par Mme JEMAARI-BILLOUT  
Mme FERNANDES par Mme OLAS  
Mme NORMAND par Mme VAUTRIN

### **Absents excusés :**

M. DISCH, Mme DUPINAY, Mme VALLEE, Mme GARET  
M. PLUVINAGE, Mme VIGNOT, Mme CANTAREL, Mme DINAUT

### **Absents**

Mme BOUJIDI, M. GABARROU, Mme HOUMAD, Mme RICHEZ, Mme TAILLIEU

## **2018/011 - OBJET : DEBAT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2018 – BUDGET CAISSE DES ECOLES**

Le comité,

Vu le décret n° 60 977 du 12 septembre 1960 relatif à la caisse des écoles,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L.2312-1,

Vu l'article 107 de la loi NOTRe n° 2015-991 du 7 août 2015 qui a modifié les articles L2312-1, L 3312-1, L 4312-1, L 5211-36 et L 5622-3 du code général des collectivités territoriales (CGCT) relatifs au débat d'orientation budgétaire en complétant les dispositions relatives à la forme et au contenu du débat,

Considérant qu'il convient de débattre des orientations budgétaires au comité de la caisse des écoles,

Après en avoir délibéré, A L'UNANIMITE,

### **ARTICLE UN :**

Le comité de la caisse des écoles prend acte de la tenue du débat d'orientations budgétaires 2018 et du rapport ci-annexé.

## **RAPPORT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES**

Le débat d'orientations budgétaires est obligatoire pour les communes de 3 500 habitants et plus ainsi que pour les établissements publics administratifs de ces communes (*article L 2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales*).

Ce débat permet à l'assemblée délibérante de discuter des orientations budgétaires pour l'année à venir et doit faire l'objet d'une délibération afin que le représentant de l'Etat puisse s'assurer du respect de la loi.

La mission principale de la caisse des écoles est d'apporter aux écoles maternelles et élémentaires les moyens nécessaires à leur bon fonctionnement afin de favoriser les activités scolaires mais également de satisfaire les besoins culturels et sociaux. Cette démarche s'inscrit dans le souci d'une éducation de qualité pour tous les élèves qui fréquentent les écoles de la commune.

Cet établissement public attribue donc les crédits essentiels aux écoles, dont les effectifs sont en hausse chaque année, et ce sont 1 214 élèves qui sont scolarisés au 01 janvier 2018 dans nos écoles.

### **➤ Le budget de fonctionnement :**

- la dotation/élève : 64 euros et 128 euros pour les élèves d'U L I S
- la subvention de 12 euros/élève pour les sorties scolaires,
- ainsi que tous les crédits indispensables au bon fonctionnement des écoles (*personnel, chauffage, maintenance copieurs, vérifications électriques et installations de gaz ; vêtements de travail etc...*) sont reconduits

Toutefois, l'objectif de la Caisse des Ecoles étant avant tout pédagogique, il est proposé de ne plus compter dans ce budget les dépenses liées aux bâtiments qui étaient refacturées par la Ville à la Caisse des Ecoles.

Depuis de nombreuses années, cette refacturation était pratiquée pour calculer plus facilement le coût de la scolarisation par élève. Mais, il apparait que ce coût peut être calculé en demandant directement des éléments chiffrés au Service Financier de la Ville sans que ces dépenses apparaissent dans le budget de la Caisse des Ecoles (*double comptabilité*). Il est donc proposé de supprimer cette année les lignes 606324 – 6068.

D'autre part, elle maintient son soutien aux projets de classes de découverte, au nombre de trois pour l'année scolaire 2017/2018 : écoles du Château, Rossignots et les Roches.

Il est également prévu 12 euros par élève pour les projets d'ouverture culturelle, tel que le projet sculpture à l'école élémentaire Château.

La Caisse des Ecoles participe aussi au projet « classe orchestre » à l'école élémentaire Rossignots en partenariat avec l'école de musique. La Caisse des Ecoles prend en charge l'intervention des professeurs (*5 000 € par an*).

Et le dispositif « Ecoles et cinéma » (*850 € en 2017*).

Bien que la dépense ne soit pas imputée au budget de la caisse des écoles, il faut souligner l'effort financier consenti sur le budget ville pour la mise à disposition d'un bus pour le transport des élèves vers la restauration scolaire (maternelle Noas maternelle Rossignots vers le restaurant municipal cour Emile Zola, élémentaire Rossignots vers la restauration école les Roches, ainsi que l'école des Roches le mercredi vers le restaurant Cour Emile Zola), pour un montant de 17 000 euros pour l'année scolaire 2016/2017 et les nombreux travaux d'entretien des bâtiments scolaires.

*Madame KOOTSTRA : Quand la restauration des Rossignots sera ouverte, il n'y aura plus besoin de bus, cela fera une économie.*

*Madame OLAS : Pour information, le coût des travaux pour la restauration est de 1,5 millions d'euros.*

### ➤ **le Budget investissement :**

Des opérations importantes d'équipement ont été réalisées les années précédentes en termes de mobilier et installations générales (*rideaux occultants, renouvellement de mobilier, équipement nouvelles classes*).

*Madame JEMAARI-BILLOUT : Les rideaux doivent-ils être anti-feu obligatoirement ?*

*Monsieur VEUX : Oui, pour raison de sécurité.*

*Madame OLAS : La difficulté, est de trouver ensuite un prestataire pour le nettoyage de rideaux anti-feu.*

Pour l'année 2018, il est envisagé de compléter cet équipement, notamment en rideaux et surtout afin d'adapter l'enseignement à l'évolution technologique de la société.

C'est pourquoi, un effort particulier sera fait sur les équipements informatiques (*vidéos-projecteurs, ordinateurs portables*) pour répondre à une demande forte de l'Education Nationale.

Les autres demandes formulées par les Directeurs seront étudiées suivant des critères de disponibilité de crédits, d'urgence, de sécurité...

Il est important de préciser que les dépenses pour la création de locaux supplémentaires à l'école élémentaire Rossignots : construction d'une restauration avec des salles d'activités attenantes, sont prévues sur le budget ville.

Ces travaux ont fait l'objet de deux demandes de subventions, votées lors du Conseil Municipal du 05 mars 2018, délibération n° 2018/MARS/025 :

- C.I.D (Contrat Intercommunal de Développement)	144 138,00 €
- Etat DSIPL (Dotation Soutien à l'Investissement Public Local)	727 524,27 €

la somme de 622 616 € restera à la charge de la ville sur son budget investissements 2018.  
Coût total de l'opération 1 494 278,69 € TTC.

La caisse des écoles, malgré un budget contraint, reste attentive aux bonnes conditions d'accueil des élèves dans les écoles de la commune, tant au niveau des locaux, que du matériel et de tout ce qui contribue à une éducation de qualité.

*Madame VAUTRIN : Qu'en est il de l'interphone à l'école Noas ?*

*Madame OLAS : Une demande de subvention a été sollicitée, mais à ce jour n'a pas été suivie d'effet.*

*Monsieur VEUX : Je pense qu'il est important de souligner le maintien des 64 euros par élève et 128 € pour les élèves d'ulis. Par rapport aux autres communes, comment nous situons-nous ?*

*Madame OLAS : Une enquête avait été faite, il y a quelques années, Nangis se trouvait dans la tranche haute.*